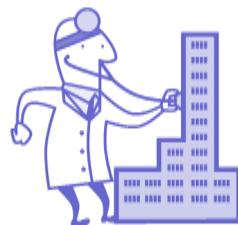


## Comment faire pour que vos directives anticipées soient prises en compte ?

 toutes les mesures pour que le médecin puisse en prendre connaissance facilement.

Pour faciliter les démarches, vous pouvez :

- ✘ remettre vos directives à votre médecin traitant
- ✘ en cas d'hospitalisation, informer le médecin hospitalier de la personne qui détient vos directives ou lui en fournir une copie qu'il mettra dans votre dossier médical
- ✘ conserver vous-même vos directives ou les confier à une personne de votre choix. Communiquer alors au médecin qui vous prend en charge les coordonnées de cette personne.
- ✘ Informer leur existence auprès de votre médecin traitant ou de vos proches .



## Quel est le poids de vos directives anticipées dans les décisions médicales ?

Elles constituent un élément essentiel dans la prise de décision médicale, car elles témoignent de votre volonté.

**Leur contenu est prioritaire sur tout autre avis non médical** , y compris celui de la personne de confiance.

Elles s'imposent au médecin pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement, sauf en cas d'urgence vitale pendant le temps nécessaire à une évaluation complète de la situation et lorsque les directives anticipées apparaissent manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale.

NO INF 150 – 25/03/19 – v01



Groupe Hospitalier  
**LOOS HAUBOURDIN**



# *Les directives anticipées*

Loi Léonetti (2005)  
Loi Léonetti-Claeys (2016)

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite de « directives anticipées » afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi le cas où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté.

## À quoi servent les directives anticipées ?



Les directives anticipées vous permettent de faire connaître vos souhaits sur votre fin de vie quand vous

êtes en incapacité de le faire.

Une personne est en « fin de vie » lorsqu'elle est atteinte d'une affection grave et incurable, en phase avancée ou terminale.

## ? Quel est le champ d'application des directives anticipées ?

Vous pouvez mettre dans vos directives anticipées ce que vous souhaitez et ne souhaitez pas comme prise en charge dans le cas d'une fin de vie :

- ❑ La mise sous respiration artificielle
- ❑ La réanimation cardio-respiratoire
- ❑ L'alimentation artificielle
- ❑ La perfusion de réhydratation
- ❑ Le transfert vers un service de réanimation si votre état le nécessite
- ❑ L'opération chirurgicale
- ❑ Le soulagement des douleurs et souffrances
- ❑ Toute autre technique ou médicament que vous souhaitez préciser...

## ? Comment rédiger vos directives anticipées ?

Vous devez être majeur et en état d'exprimer votre volonté libre et éclairée au moment de la rédaction.

Vous devez écrire vous-même vos directives. Elles doivent être datées et signées.



*Si vous ne pouvez pas écrire et signer vous-même vos directives, vous pouvez faire appel à deux témoins (dont votre personne de confiance, si vous l'avez désignée).*

*Les directives seront rédigées par un des témoins ou par un tiers. Les témoins, en indiquant clairement leur nom et qualité (ex : lien de parenté, personne de confiance, médecin traitant, etc.) attesteront que le document exprime bien votre volonté libre et éclairée.*

Le document n'a pas de durée de validité. Un formulaire de rédaction des directives anticipées est disponible sur demande auprès des équipes médicales et soignantes.

**A tout moment vous pouvez les modifier, totalement ou partiellement.**

**Vous pouvez également annuler vos directives.** Il est préférable de le faire par écrit et d'en informer vos proches.